



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL CHARETTE-VARENNES

Séance du 22/07/2022 à 19h00

Etaient présents : Mme BONIN Corinne, Mme DAVID Brigitte, M FORTIN Vincent, M FONTAINE Laurent, M JACQUINOT Nicolas, M JOLY Dominique, Mme JOLY Marie-Christine, Mme JOLY Sylvie, Mme MARHIC Angèle, M PAILLER Gilles

Etaient absents : /

Etaient excusés : /

Procurations : /

A été nommée secrétaire de séance : Mme JOLY Sylvie

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- Tarif broyeur
- Vente coupe de frênes
- Évolutions du périmètre du Syndicat des Eaux De Bresse Nord – Adhésion de la commune de Purlans
- Rapport activité Spanc 2021
- Rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des Eaux Bresse Nord
- **Questions diverses**

~~~~~

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20/05/2022

### **Tarif broyeur**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le règlement réalisé pour l'accès au service de broyage des végétaux au domicile des particuliers. Il demande au Conseil Municipal de fixer un tarif des prestations supérieures aux 2 heures de travail proposées à titre gratuit aux habitants de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE le règlement pour l'accès au service de broyage des végétaux au domicile des particuliers de la commune de CHARETTE-VARENNES ;
- FIXE la prestation au-delà des 2 premières heures à 60€ de l'heure, sachant que les 2 premières heures comprennent l'installation du chantier et le broyage des branchages.

### **Vente de coupe de frênes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de faire couper et de vendre les frênes le long du Doubs, promenade des Crayes
- ACCEPTE la proposition de l'entreprise JOYEUX pour la coupe et le nettoyage du terrain à 15€ m<sup>3</sup>
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents afférents au dossier et à effectuer les démarches nécessaires.

### **Évolutions du périmètre du Sie de Bresse Nord – Adhésion de la commune de POURLANS**

Après lecture du document d'incidence sur le projet d'adhésion de la Commune de POURLANS au SIE de BRESSE NORD établi selon l'article L.5211-39-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des communes membres adhérentes est saisi pour avis selon la procédure prévue au L.5211-18 du CGCT, que celles-ci disposent d'un délai

de 3 mois pour se prononcer sur cette demande d'adhésion et demande au conseil municipal de se prononcer sur la modification envisagée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACTE l'absence d'incidence financière notable de l'opération et la cohérence de l'opération vis-à-vis du service de distribution d'eau potable,
- DECIDE d'approuver l'adhésion au SIE de BRESSE NORD de la commune de POURLANS.
- DECIDE de transmettre copie de la délibération rendue exécutoire au SIE de BRESSE NORD.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

### **Rapport annuel 2021 du SPANC**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport annuel 2021 retraçant l'activité du Service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Chagny sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, ainsi que la délibération du compte administratif.

Le Conseil Municipal apprécie le rapport annuel 2021 du SPANC relatant l'activité de la structure.

### **Rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des Eaux Bresse Nord**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des Eaux Bresse Nord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- PREND ACTE du rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des Eaux Bresse Nord.

### **Questions diverses :**

- Point sur l'organisation du vide-greniers du comité des fêtes prévu le 28 août 2022.
- Autorisation de passage donnée par Monsieur le Maire au club « Routes du Jura » qui organise une randonnée touristique pour voitures anciennes et de collection, de passage sur notre commune le 4 septembre 2022 à partir de 10h22 sur les voies suivantes : route de Quintin, rue de la Creusotte, Route de Chalon , rue de Bourgogne et Grande Rue.
- Organisation du repas des aînés prévu le 10 septembre 2022. Les invitations seront distribuées par les conseillers.
- Accueil des nouveaux habitants prévu le 2 septembre à 19h30 à la salle des fêtes
- Mise au point de la fête de la pomme organisée le 2 octobre 2022. Il sera fait un appel aux dons de pommes.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'achat de 2 barnums.
- Une information a été affichée et sera rappelée concernant les restrictions d'eau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance : JOLY Sylvie

Le Maire, JACQUINOT Nicolas

